



LE PATRIMOINE EN FRANCE ET EN GRANDE-BRETAGNE: ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Paris, 21 novembre 2008

en partenariat avec



SOMMAIRE

SYNTHESE	3
INTRODUCTION	5
<u>I - « Patrimoine » et « Heritage » : comparaison des approches et des politiques en faveur du patrimoine. Evolution en cours.</u>	5
• Ivo DAWNAY	5
• Jean-Michel LENIAUD	6
• Discussion	8
<u>II - Patrimoine et économie : convergences, enjeux et orientations</u>	11
• Françoise BENHAMOU	11
• Roy CLARE	12
• Discussion	13
<u>III - Etude de cas : restauration d'un bâtiment historique respectivement en France et en Grande-Bretagne.</u>	15
• Peter PEARCE	15
• Cinzia PASQUALI-VIDLER	16
• Discussion	16
<u>IV - Quel avenir pour le patrimoine ? Education, professionnalisation, nouveaux champs, dialogues.</u>	17
• Bruno RACINE	17
• Clive ASLET	17
• Discussions	18
CONCLUSION	21
ANNEXES	22
• Ordre du jour	22
• Participants français et britanniques	24

Ce rapport a été rédigé par Marie RANQUET qui est doctorante en histoire médiévale à Paris I et élève de l'Ecole des Chartes.

SYNTHESE

La notion de patrimoine

Le champ du patrimoine s'élargit de plus en plus ; il convient de le redéfinir, en incluant le patrimoine d'invention récente : à partir de quand peut-on parler de patrimoine ?

Les termes de « Heritage » et patrimoine se recoupent, mais ce sont deux situations culturelles différentes, qu'il ne faut pas confondre ; les deux termes ne sont pas strictement équivalents. En France le patrimoine est artificiel, construit sur l'idée révolutionnaire de mise à la disposition du public d'éléments particulièrement édifiants, tandis qu'en Grande-Bretagne il représente davantage l'histoire de la société.

Il faut garder à l'esprit que bien souvent, il y a contradiction entre la volonté d'attirer du public dans les musées et les exigences du développement durable, ce qui pose, à long terme, la question de la survie du musée.

Le mécénat

Le mécénat est vu comme une ressource financière riche de promesses.

Son importance est d'autant plus grande que les ressources financières de l'État se raréfient. Aussi, il est vital pour les institutions de combiner ces deux financements. Des partenariats doivent être créés et poursuivis.

La grande faiblesse du mécénat d'entreprise est sa grande dépendance à la conjoncture économique. En effet, en période de crise, l'arrêt brutal des partenariats a de graves conséquences sur la vie des institutions.

Il est important d'entretenir des relations humaines et réciproques avec les partenaires, de façon à les impliquer durablement. Il faut démontrer aux entreprises l'intérêt d'investir dans le patrimoine : un intérêt économique, intellectuel, dans la mesure où des échanges de savoirs sont mis en place, et en matière d'image.

Le désengagement de l'État doit être l'occasion de sortir les institutions culturelles d'une logique d'assistanat, afin de les rendre créatives, compétitives, et propres à attirer les investissements.

Il faut également développer le « petit mécénat », les dons d'individus, faire en sorte que les grandes entreprises ne soient pas les seules à se sentir concernées : le patrimoine doit être l'affaire de tous.

Les acteurs économiques sont parfois à l'origine de grands projets culturels, comme celui de l'implantation du Louvre à Abu Dhabi, commanditée par les Emirats Arabes Unis. On aurait tort de vouloir opposer intérêt économique et patrimoine mais des doutes ont été exprimés.

Enfin, l'introduction d'une dimension économique dans le patrimoine induit une « capitalisation » du patrimoine, ce qui peut être une chance, à condition de réagir en économistes : il faut accepter la compétition pour capter l'intérêt du public. Il faut également savoir mettre en valeur les retombées économiques des institutions culturelles, en termes d'emplois ou d'industrie.

La gratuité des musées

La gratuité fait partie des choix politiques à faire. La Grande-Bretagne comme la France ont mené des actions dans ce sens, avec le même résultat : les mêmes personnes reviennent plus souvent. La conclusion est qu'une part du public ne se déplace de toute manière pas pour aller au musée ; cette attitude ne peut changer qu'avec un travail d'éducation et de formation, sur le très long terme.

De plus, ces politiques ont de réels impacts économiques, qu'il conviendrait d'étudier.

L'éducation

L'éducation est jugée particulièrement importante. Elle seule, avec la formation permanente, peut permettre d'élargir le public.

Les techniques modernes peuvent aider à la diffusion de patrimoine : le rôle d'Internet en la matière n'est plus à démontrer.

La Grande-Bretagne comme la France souffrent actuellement d'une déperdition culturelle chez les jeunes, ce qui pose la question de la transmission du patrimoine.

Une question particulière se pose au sujet de la « délocalisation » du patrimoine, illustrée par le projet du Louvre d'Abou Dabi : un travail d'éducation, de formation, est à entreprendre sur place, afin de permettre le succès de l'entreprise et la fréquentation de l'institution par un public à même de comprendre un art qui lui est à l'origine étranger.

La mondialisation

La mondialisation pose le défi de préserver les témoignages culturels.

De même, elle pose la question de la définition d'un patrimoine mondial. La question de patrimoine universel est intéressante : les pays émergents sont dans une phase de reconquête identitaire de leur patrimoine. La définition d'un patrimoine universel permettrait de résoudre les problèmes liés aux délicates questions des restitutions.

En revanche, si le patrimoine est mondial, il est aussi local, et s'inscrit dans un certain environnement. A une époque où les voyages se multiplient, il faut garder à l'esprit la spécificité de chaque culture.

De nouveaux acteurs apparaissent, comme les Emirats Arabes Unis ; ils dessinent les institutions culturelles de demain.

La numérisation

La numérisation représente un chantier d'avenir, en même temps qu'elle pose une multitude de problèmes, comme celui de la fréquentation des établissements culturels. Il faut faire en sorte que les gens continuent à se déplacer pour voir en vrai les collections, à l'heure du tout numérique. En revanche, les technologies peuvent aider à la diffusion de la culture.

Il faut rappeler que tous les métiers traditionnellement liés au patrimoine sont concernés par la question de la numérisation.

Un point important est de réaffirmer que ce qui n'est pas numérisé n'est pas sans valeur : on est confronté à une valorisation partielle de collections, comme c'est le cas pour les archives.

La question du public

Le public des institutions culturelles reste toujours le même malgré les différentes campagnes de valorisation. Il ne peut être élargi que par l'impact de la formation, comme il a été dit sur les questions de l'éducation.

Le multiculturalisme pose très vivement la question de l'accès du public à une culture différente : là aussi, un effort de formation doit être fait.

La restauration

La charte de Venise n'a été que très rapidement évoquée, mais son principe est réaffirmé : la conservation des différents états d'une œuvre doit être recherchée, en témoignage historique ; la restauration de la Galerie des glaces de Versailles, qui privilégie le retour à l'état du XVII^e siècle plutôt que la conservation des différents états, est un contre exemple, qui peut rester exceptionnel, et est justifié par le caractère hors normes du chantier.

INTRODUCTION

Jean Guéguinou souhaite la bienvenue aux participants du colloque. Le but du colloque est de dresser des constatations conjointes sur ce qu'est le patrimoine aujourd'hui, dans la mesure où le champ du patrimoine semble s'étendre indéfiniment. Se pose ainsi la question de savoir quelle autorité définit ce champ, ainsi que de savoir si la logique marchande du monde actuel est adaptée au patrimoine.

Baroness Quin précise que le colloque se concentre sur un ou deux thèmes : la culture et le dialogue entre les deux pays ; la confrontation des politiques culturelles des deux pays. La France accorde une grande importance à ses politiques culturelles, et la rencontre doit être l'occasion de nouer des contacts et des liens, de définir des projets communs.

Geneviève Gallot souligne l'intérêt que l'INP soit ouvert à la réflexion et au débat sur le patrimoine, et soit attentif aux évolutions du patrimoine. La France et la Grande-Bretagne sont deux pays européens au patrimoine exceptionnellement riche, qui est un élément majeur de leur identité culturelle. En revanche les cultures politiques sont différentes, ce qui entraîne des modalités différentes de conservation, de protection, de valorisation, de transmission. La France se caractérise par le rôle central tenu par l'État, alors qu'en Grande-Bretagne, les agences et les contributions privées jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde du patrimoine. Les deux pays sont confrontés à des questions, voire des tensions, des préoccupations communes.

Quelques questions à poser, dans un contexte où le concept de « patrimoine » a « explosé » (P. Nora) : quels contours, quelles limites, quelles nouvelles extensions pour le patrimoine demain, et pour quels usages ? Comment répondre à la double exigence du local et du mondial : comment concilier besoins de développement des territoires et recherche d'influence dans le monde ? Comment, demain, articuler patrimoine matériel et économie de la connaissance, préservation du patrimoine et projection d'expertises scientifiques, techniques et professionnelles ? Comment concilier l'ambition d'éducation des publics et le goût de l'attraction pour l'événement ? Comment s'assurer les bénéfices pour le public sur la longue durée ? Quelle alliance entre la technologie numérique et le patrimoine traditionnel ?

I. « PATRIMOINE » ET « HERITAGE » : COMPARAISON DES APPROCHES ET DES POLITIQUES EN FAVEUR DU PATRIMOINE. EVOLUTION EN COURS.

Ivo DAWNAY

Les questions autour du patrimoine sont toujours influencées par la mode, la politique... Un regard historique peut aider à en prendre la mesure.

Il y a 250 ans a eu lieu une lutte d'idées entre les Whigs et les Tories. Les Whigs méprisent la vision « tory » d'une Angleterre encore médiévale, au profit des Lumières et du progrès, et n'ont pas d'intérêt particulier pour le patrimoine. Au XIX^e siècle, on s'intéresse au gothique, à la « naissance de l'homme », à son élévation par le savoir technique. Les *Christian socialists* fondent il y a 115 ans le *National Trust*, qui reçoit des subventions des Whigs ; le *National Trust* s'attache alors à la préservation du patrimoine naturel, de l'environnement. Lors de la Seconde guerre mondiale, un changement s'opère : le gouvernement travailliste introduit une législation qui permet de faire un sanctuaire financier du patrimoine. La création du Ministère du patrimoine national (« *Department for National Heritage* ») au début des années 1990 par le gouvernement conservateur de J. Major est l'occasion pour les Tories d'affirmer l'importance de l'histoire et du patrimoine national. La

création de la *National Lottery* permet l'apport de fonds financiers réguliers. Le patrimoine est alors traité à égalité avec les sports et les projets sociaux. En 1997, l'arrivée de T. Blair au gouvernement éveille un sentiment de « whiggery ». On évoque l'importance de l'art moderne. Le patrimoine est alors considéré comme « tory ». La décennie qui voit l'accès du parti travailliste au pouvoir est une période où l'on réaffirme la nécessité de la gratuité des grands musées nationaux, ce qui permet de doubler leur fréquentation. Toutefois, on a alors l'impression que le patrimoine est en triste état : en dix ans, le secteur du patrimoine a perdu £100 000 000 du fait de la décision du gouvernement de ne pas augmenter les crédits malgré l'inflation.

On cherche alors à attirer davantage de visiteurs ; le succès de la démarche souligne l'affection populaire envers le patrimoine. Une étude montre que plus de 70% des adultes de Grande-Bretagne ont visité au moins un site patrimonial dans l'année. La campagne n'est qu'un demi-succès, reconnu par le discours de départ de T. Blair sur les arts, prononcé à la Tate Gallery. Le plus important est que le patrimoine a retrouvé une grande partie de son financement ; mais il s'agit peut-être davantage d'un résultat de la lettre ouverte publiée par une vingtaine d'historiens réputés. Toutefois, le multiculturalisme et l'accès du public ne sont pas suffisamment exploités et mis en valeur. Il est difficile d'atteindre toute la population, même si le nombre d'inscrits (3,6 millions) du *National Trust* est en croissance.

Aujourd'hui, au *National Trust*, on tente d'aller vers le bénéficiaire individuel, et non plus général : ce que les gens, les individus, retirent de leurs visites. Le *National Trust* doit leur apporter ce qu'ils recherchent : c'est le seul moyen de réduire la proportion de 40% de la population qui préfère faire du shopping durant ses loisirs. Il faut leur parler du concept de beauté et de sa valeur sociale.

En conclusion, la France possède deux avantages distincts : d'une part, la citoyenneté, bâtie sur la Révolution et son héritage, qui fait que l'État appartient à chaque citoyen. On le voit dans la différence de vocabulaire entre « patrimoine », qui implique une notion honorifique, un concept de fierté, de propriété, tandis que « heritage » est davantage tourné vers la transmission testamentaire, qui suggère la richesse, l'inégalité sociale, les privilèges. D'autre part, le second avantage de la France est son patriotisme sans honte : « Il y a un pacte entre la grandeur de la France et la liberté dans le monde », comme le dit l'inscription sur le socle de la statue du général de Gaulle sur les Champs-Élysées. Au contraire, l'Angleterre ne cherche pas à imposer de fierté nationale. Le Royaume-Uni n'enseigne plus la progression chronologique des événements, notamment dans l'enseignement scolaire de l'histoire ; il faut tenter de donner aux gens une idée générale de l'histoire du pays à travers le patrimoine. Est-ce que l'on peut dire « Patriotism is the last refuge of the scoundrel » ? (S. Johnson).

Jean-Michel LENIAUD

L'habitude est tellement prise de parler de « patrimoine d'invention récente » qu'il semble intéressant de se pencher sur l'historiographie.

Dans l'Ancien régime, l'État ne protège pas le passé. Il est hostile au principe d'inaliénabilité, il n'a pas de désir de conserver certains objets : l'armure de Jeanne d'Arc disparaît quelques décennies après sa mort, par exemple. On s'intéresse à la modernité, non au passé. Les municipalités n'ont pas de règle en matière d'urbanisme. Les institutions ecclésiastiques sont les seules à prendre en charge la conservation de bâtiments. La noblesse constitue un corpus de pratiques patrimoniales, de traditions, dont la transmission est garantie par le droit d'aînesse. Malgré tout, l'Ancien Régime est fondamentalement patrimonial, dans la mesure où il fonde la légitimité sur la transmission.

À la Révolution, au nom du principe de régénération, il y a une nécessité de rupture avec le passé. On centralise les responsabilités patrimoniales aux mains de l'État, au détriment des familles. Le principe est la collectivisation du patrimoine : les expropriations et le concept de service public en

sont des conséquences. Il y a un projet de mise à disposition du public. On définit les critères de conservation et de destruction et on invente les concepts de tri et de réappropriation. On conserve pour l'éducation des peuples, pour l'utilité des politiques, et on détruit massivement les œuvres contre révolutionnaires, sauf certaines, conservées uniquement dans des espaces de « désignification », les musées, pourvus d'une administration appropriée. Il en découle l'extraction de l'œuvre de son contexte d'origine.

Le XIX^e siècle, particulièrement la Monarchie de juillet, donne un cadre institutionnel au patrimoine, une organisation sectorielle qui se complexifie avec le temps. Il n'y a pas de passerelles entre les différentes catégories patrimoniales. L'organisation est étatisée, avec Guizot, et reste méfiante vis-à-vis des sociétés savantes, considérées comme un second espace, mis sous tutelle. Il y a un projet politique : l'unification du corps politique autour de l'État nation, qui fabrique artificiellement de l'histoire, suivant deux axes, universaliste (le concept de beaux-arts) et identitaire (la nation française). Le caractère contradictoire de ces deux projets a été résolu en France sous le règne de Louis XIV : ce qui est français est universel. L'étatisation passe par la confiscation des biens des congrégations religieuses en 1905, la gestion par l'État des pertes patrimoniales causées par les deux guerres mondiales, et enfin, la création du ministère de la Culture en 1959.

Avec les années 1960, et la montée du multiculturalisme, les identités prennent de l'importance : on introduit une différence entre le culturel, l'identitaire, le vernaculaire. Les « néo ruraux », par exemple, tentent de se réapproprier les us et coutumes liés au terroir.

L'année 1980, année du patrimoine, entérine cette évolution, et confirme le caractère anthropologique du patrimoine, en mettant fin à l'isolement des beaux-arts vis-à-vis des productions matérielles et immatérielles de l'Homme, et en affirmant la valeur du vernaculaire. Les collectivités territoriales et les associations deviennent partenaires culturels. À partir de 1983, les lois qui enclenchent le processus de décentralisation de l'urbanisme et de la gestion culturelle confirment ce phénomène. Le premier ministre Lang voit un élargissement du champ patrimonial. Deux lois viennent confirmer le caractère unitaire du patrimoine : la loi Defferre de 1983 définit le territoire comme le patrimoine commun de la Nation, et la loi Toubon de 1994 définit la langue française comme un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France ; ces deux lois sont les seules qui donnent une définition juridique du patrimoine, jusqu'à la promulgation du Code du patrimoine en 2004.

La décentralisation touche les institutions culturelles qui se multiplient en région sur le modèle parisien. La problématique centre/périphérie s'émousse dans les régions frontalières, sous les influences étrangères et grâce aux échanges européens.

Dans les années 1980, les mémoires locales s'identifient avec le patrimoine rural et industriel : des projets muséographiques naissent. Ces années sont celles d'une « muséification du pays » (Françoise Cachin, directrice des Musées de France). La loi du 13 décembre 2000 permet aux communes de protéger grâce à des plans d'urbanisme les édifices non sélectionnés par l'État. Les communes en font peu usage, excepté Paris, qui inscrit environ 5000 édifices.

La faiblesse du patrimoine mobilier est structurelle : les groupes porteurs d'ensembles mobiliers (Églises, familles, associations...) sont fragiles. Elle est aussi matérielle -lieux de culte et châteaux pillés- et idéologique : l'opinion a la hantise de l'immobilité. Les œuvres doivent circuler à travers le monde : c'est le concept d'universalité, qui s'adapte même aux collections publiques.

La deuxième faiblesse est dans la décentralisation urbaine, mal maîtrisée : l'équivalent d'un département français est bétonné chaque année, d'après le Conseil général des Ponts-et-Chaussées. La troisième faiblesse est l'opinion publique et son degré de maturité. Les opérations de portes

ouvertes rencontrent toujours un succès important, ainsi que les émissions culturelles comme *Des Racines et des ailes* ; ce succès est mesurable. De plus, l'opinion semble s'émouvoir du manque de crédits dont souffre le patrimoine, comme en témoignent de nombreux articles qui paraissent pour le dénoncer. Mais est-elle vraiment sensible ?... rien n'est moins sûr : qu'on songe au problème de la « rurbanisation » galopante qui ne rencontre pas de véritable écho public.

La quatrième faiblesse est dans les conséquences de l'immigration : le patrimoine suppose un testateur et un héritier. Or, l'histoire du patrimoine est ponctuée de refus d'hériter. Rien ne permet de dire que les générations issues de cultures différentes continueront de suivre les politiques patrimoniales fixées aujourd'hui.

En conclusion, il est possible de se donner les moyens d'éviter cette rupture dans la chaîne de transmission. Il faut travailler sur le long terme, à travers la formation, l'éducation scolaire ; il faut prendre des mesures pour sensibiliser le « futur citoyen » à la sauvegarde et à l'enrichissement du passé, et lui permettre de prendre part à la définition des actions qui doivent être conduites aussi bien par les services publics que par la société civile.

Discussion

Roger Bowdler souligne la nécessité d'identifier les enjeux du patrimoine et de communiquer. L'expropriation est justifiée uniquement par la conviction qu'elle est faite dans l'intérêt des générations futures : c'est l'intérêt suprême. Elle est acceptée le plus souvent, sur le long terme. Mais il faut démontrer la nécessité de ces actions. La communication est extrêmement importante. En ce qui concerne la décentralisation, les deux pays sont fondamentalement différents. En Grande-Bretagne, la cohérence nationale est particulièrement importante : il faut donner la même importance au Kent et à la Cornouailles, par exemple. La tension est constante quand on parle de décentralisation ; il faut rétablir l'équilibre entre les communautés et le corps national.

Gérard Roubichou pose la question du rôle des associations auprès de l'opinion publique.

Jean-Michel Leniaud répond qu'il y a beaucoup d'associations en France, très honorables ; le Ministère de la Culture les désigne sous l'appellation informelle de « Groupe des sept ». Une bonne association se donne les moyens d'intervenir judiciairement contre les décisions de l'État. Les associations apportent un point de vue différent. Localement, il y a une multitude de petites associations, qui se sont multipliées depuis les années 1970 ; elles doivent être soutenues.

Carole Souter exprime la difficulté du mot « heritage » en anglais, qui comporte une connotation prédéfinie de châteaux grandioses. On doit au contraire laisser aux gens la possibilité de définir eux-mêmes leur patrimoine ; en retour, ils doivent partager ce patrimoine, expliquer en quoi il est important. On doit expliquer aux gens l'importance de consacrer des fonds financiers aux questions patrimoniales, et en retour, on doit partager le résultat. Le financement du patrimoine doit servir à l'ouvrir sur l'extérieur. Le concept de patrimoine doit être démocratique.

Roy Clare revient sur la question de l'opinion publique : une statistique constante en Angleterre montre que 60% des gens ne vont jamais dans un musée, et cette proportion n'évolue pas, malgré toutes les politiques menées. Les non-utilisateurs ne sont pas pris en compte dans les projets menés. Il y a une amélioration à faire de ce point de vue. Faut-il améliorer le marketing ? Selon une étude nationale (« Taking part survey »), seuls 11% des gens ont le sentiment d'avoir été consultés sur des questions de patrimoine. De plus, en Grande-Bretagne, 10% de la population sont issus de minorités. D'où un programme en vue des Jeux Olympiques de 2012 (le « Cultural Olympia »), avec pour objectif de faire entrer les non-utilisateurs dans les musées et les accompagner.

Philippe Venning insiste sur le rôle des associations en Grande-Bretagne, dont les arguments sont repris par les politiques. Il faut convaincre de l'intérêt de sauver certains bâtiments, certaines œuvres. Sous le règne de la reine Victoria, on considérait que l'on devait sauver tout ce qu'une personne éduquée pouvait trouver utile de sauvegarder pour l'édification et la culture générale. D'où un souci avec le concept d'élite : le patrimoine doit être accessible non seulement aux experts, mais aussi à une large population. Le gouvernement britannique reconnaît l'importance des associations. Elles représentent une occasion de suggérer des conseils et des idées.

Pierre-Antoine Gatier est frappé par l'insistance donnée à l'ouverture aux nouveaux publics et à la prise en compte du multiculturalisme. Il s'agit de valeurs partagées, mais la France insiste moins sur ces objectifs. Le rôle des associations se manifeste très fortement dans le débat sur les chantiers de restauration : des comités scientifiques sont mis en place systématiquement. Aujourd'hui le débat avec les associations est permanent, pourtant leur point de vue n'est pas systématiquement pris en compte. Le changement se voit particulièrement bien dans l'évolution du métier d'architecte des Monuments historiques.

Laurence des Cars explore la question du rapport avec le public, via la stagnation des chiffres de fréquentation. La question de l'éducation se pose, notamment la formation en histoire de l'art et histoire du patrimoine. C'est une question sensible en France, où l'on n'apporte pas assez de réponses. L'exemple du Louvre d'Abu Dabi illustre l'importance de la formation, de l'ambition de former le futur public sur place.

Cédric Crémère part du constat dressé par le conseil général des Ponts et Chaussées, qui met en cause le bétonnage excessif, même si les Ponts et Chaussées en sont les promoteurs (paradoxe qui pose la question de la formation des ingénieurs aux questions patrimoniales). Pour la question du public, il y a un problème de chaîne patrimoniale : elle doit intégrer le sens, les choix de mémoire, le projet d'investissement et de fonctionnement, l'évaluation globale du projet. La question du rapport au public intervient toujours en bout de course, alors qu'elle devrait figurer très en avant dans les projets. On manque d'évaluations qualitatives et quantitatives. La fréquentation de musées se fait dans le cadre d'une société de « temps libre », mais il y a de moins en moins de temps libre... ce qui entraîne une compétition accrue.

Bruno Favel évoque la notion de citoyenneté, qui en France est différente de celle que l'on rencontre en Grande-Bretagne. Le droit des associations est différent en France et en Grande-Bretagne. Lors de la rédaction de la convention de Faro, qui replace l'individu au cœur de l'accès au patrimoine, il est apparu que les communautés patrimoniales sont indispensables ; elles ont des droits qui découlent des droits nordiques, et qui sont supérieurs à ceux des communautés françaises. On ne parle donc pas de la même chose, ce n'est pas la même réalité juridique entre la France et la Grande-Bretagne. La loi de 1901 offre aux associations des possibilités d'actions juridiques, mais les communautés patrimoniales ont des droits. Il y a des clivages dans les débats : on ne parle pas de la même chose.

Geneviève Gallot pose la question d'une « Mission d'inventaire » en France. C'est une mission traditionnellement menée par l'État. La décentralisation doit conduire les régions à assumer leur part : demain, comment cette mission sera-t-elle prise en charge ? Pour Malraux, l'inventaire se fait dans la perspective d'une recherche scientifique. Comment arrive-t-on à concilier ces exigences, en Grande-Bretagne ?

Baroness Quin est frappée par le chiffre de 60% de la population n'allant jamais dans un musée. Quelle est la répartition géographique de ces 60 % ? Y-a-t-il des statistiques semblables en France ? Quels efforts ont été menés sur ce problème ?

Françoise Benhamou précise que des statistiques semblables existent en France, mais qu'on ne peut les affiner en fonction de l'origine ethnique, religieuse ou sociale des individus. Les visiteurs sont plutôt diplômés, mais on n'en sait guère plus. La question de la gratuité s'est posée, mais l'expérience a tourné court sans qu'on puisse en tirer d'enseignements précis.

Roshi Naidoo évoque la question du multiculturalisme et estime que pas assez de changement se fait sur cette question. Les projets menés autour de questions patrimoniales doivent inclure des groupes communautaires.

Clive Aslet pose la question de la désignation et du rôle du public. Par exemple, les locataires de maisons classées, et leurs propriétaires, ont des choses à dire. On ne les autorise pas à faire les travaux nécessaires pour rendre les habitations viables. Or, l'État ne peut financer tous les travaux effectués par les habitants. Jusqu'où peuvent aller les propriétaires privés ? Comment ces bâtiments s'inscrivent-ils dans la vie actuelle ?

Guy Boyer évoque la gratuité. Il y en a deux exemples : une faite par Paris, pour la ville de Paris, qui a vu une très forte augmentation du public, de manière définitive ; une deuxième qui a porté sur la gratuité de 15 musées nationaux. La conclusion est qu'il s'agit des mêmes publics, qui reviennent plusieurs fois. Le ministère de la Culture semble embarrassé de faire marche arrière sur la question de la gratuité, voulue par le candidat Sarkozy. La formation du public est nécessaire. Il faut aussi le soutien d'initiatives privées.

Marie-Anne Sire revient sur l'intervention de G. Boyer : l'intérêt des enseignants pour les chantiers des Monuments historiques se manifeste. On le voit notamment au Centre national de documentation des Monuments historiques, qui a créé une revue, *Textes et documents pour la classe*. Ces documents trouvent leur public, dans le primaire et le secondaire. Par exemple, la polémique sur le chantier de Saint-Sernin à Toulouse (un cas de dérestauration) a donné lieu à un travail d'explication, mené auprès des enseignants. Le patrimoine contemporain a une importance cruciale : sa protection fait l'objet de priorités. En France, il faut protéger les monuments et les objets. Faut-il, en Grande-Bretagne, un délai avant de reconnaître un Monument historique ?

Peter Pearce insiste sur le fait que le patrimoine représente un marché : il faut donner aux gens ce qu'ils veulent avoir. En Grande-Bretagne, il y a beaucoup de petits musées ; aux USA, on recense environ 8000 « house museums », dont la moitié sont un échec : ils ne reçoivent pas assez de public ni de soutien financier. Le patrimoine doit être rentable.

Roger Bowdler souligne l'importance de la cohérence dans un grand pays. La décentralisation crée des difficultés. On n'a pas encore de norme pour l'inventaire : on peut lister des bâtiments vieux de 10, 20, 30 ans... la normalité commence à 30 ans pour qu'un Monument historique soit reconnu.

Ivo Dawnay fait un résumé des interventions. Ont été dégagés les points suivants : l'importance de l'éducation ; la « capitalisation » du patrimoine, qui entraîne une compétition pour capter l'intérêt du public. L'enjeu est de donner envie aux gens, à l'heure du tout-numérique, de se déplacer et de voir en vrai les choses.

Jean-Michel Leniaud estime que « heritage » et patrimoine sont deux notions qui se recoupent, mais ce sont deux situations culturelles différentes. En France, le patrimoine est artificialiste, tandis qu'en Grande-Bretagne il est l'histoire d'une société. L'organisation de la société française repose sur l'idée de contrat social ; l'évolution historique depuis le XIX^e siècle et l'apparition de la notion de gestion de proximité changent la donne. Le multiculturalisme pose problème : un partenaire de plus intervient dans le débat. Quant au public, on ne peut pas le faire venir que par la formation, donc par une action menée sur le très long terme et en continu. Le problème est récurrent en histoire de l'art,

dont l'enseignement est une affaire fondamentalement idéologique. L'enseignement de l'art doit se faire dans le primaire et le secondaire. En France, le droit commun est utilitaire et sécuritaire : l'intérêt public ne s'intéresse pas à l'esthétique. Enfin, il y a un problème des crédits alloués à la formation.

II) PATRIMOINE ET ECONOMIE : CONVERGENCES, ENJEUX ET ORIENTATIONS

Françoise BENHAMOU

Le débat est toujours vif quand on parle des rapports entre économie et patrimoine : ils n'ont pas de frontières. Les problématiques sont stables et se ressemblent : partout aujourd'hui, la préoccupation du patrimoine est majeure. La richesse est un facteur de production du patrimoine (Renaissance par exemple) ; c'est encore le cas avec Abu Dhabi. La question des retombées économiques se pose, selon qu'elles sont directes ou indirectes. Le musée Guggenheim de Bilbao a servi à ce sujet d'expérience de laboratoire : on peut mesurer l'impact du patrimoine en tant que richesse générée, emplois créés. Un autre registre est plus symbolique : l'investissement dans le patrimoine est un élément à retombées symboliques en matière de prestige, d'identité nationale, qui se convertissent en argent.

Aujourd'hui, tout projet patrimonial implique une évaluation des retombées économiques. Mais il n'y a pas de données générales d'ensemble sur celles-ci. En France, on fait un gros effort de statistiques sur ce sujet, mais au ministère de la Culture, beaucoup portent sur les monuments. On a des statistiques, sur les entrées notamment : 7 millions d'entrées dans les Monuments historiques, dont 73% de payantes.

Paradoxalement, le discours économique est très présent, mais très peu d'études sont faites. Les faiblesses sont au nombre de trois, et ce ne sont pas tout à fait les mêmes en France et en Grande-Bretagne. En Grande-Bretagne, beaucoup d'études sur les incidences économiques des dispositifs de protection du patrimoine ont été menées. Les faiblesses sont les suivantes :

- le périmètre du « patrimoine » est flou : on ne sait pas de quoi on parle.
- la méthode : « contingent evaluation method », basée sur des sondages auprès du grand public. Cette méthode est critiquée, notamment en France : on en craint d'ailleurs les résultats, qui peuvent être décevants.
- Les retombées économiques sont-elles aussi importantes qu'on le dit? La culture a un coût ; à vouloir trop mettre en équilibre les investissements consentis et les retombées, on risque de perdre de vue les vraies questions.

Les retombées économiques sont à la fois industrielles (la restauration de bâtiments relève du secteur du Bâtiment et non de la Culture) et relevant d'une économie de services. En France, on n'a jamais fait l'exercice de les mesurer sérieusement. Sur la question de l'économie de services et de la valorisation de ces services, de nombreuses différences existent entre la France et la Grande-Bretagne, dont une, qui tient à la question du bénévolat. Au British Museum, qui pratique la gratuité, une étude montre que les visiteurs offrent l'équivalent d'un billet d'entrée. Le résultat est donc le même que sans la gratuité, mais avec la symbolique de la gratuité en plus. En France, au contraire, la culture est celle du gratuit, celle du sentiment que nous payons déjà beaucoup à travers les impôts : si on instaurait la gratuité dans les musées, l'urne transparente serait-elle aussi remplie qu'au British Museum ? Les Français ont un rapport différent avec l'État et ce qu'on peut en attendre : on a la tentation d'en découdre avec l'omniprésence de l'État, et en même temps il y a la volonté de lui en demander toujours plus ; il y a là une contradiction majeure.

La valorisation du patrimoine, ou sa « marchandisation » (terme à connotation plus péjorative), est indispensable. Elle est associée à la politique de communication. Le coût de la conservation est toujours supérieur aux recettes attendues, sauf cas exceptionnel (tour Eiffel par exemple). Il n'y a pas d'opposition entre patrimoine et logique marchande, mais des tensions multiples.

Ajoutons enfin qu'un souci commun à la Grande-Bretagne et à la France est celui de la définition d'un patrimoine mondial, même si cette recherche prend des formes très différentes entre les deux pays. De manière générale, le patrimoine est menacé dans de nombreux pays, pour des raisons politiques, économiques, mais aussi à cause du tourisme de masse, qui tout en générant des retombées économiques, entraîne le souci d'une dénaturalisation, parfois d'une destruction.

Roy CLARE

Roy Clare partage son expérience à la tête du National Maritime Museum de Greenwich. Le Royaume-Uni a des difficultés de définition de son patrimoine, ainsi que des difficultés avec la notion de « national ». Il est difficile de ne pas avoir l'air impérialiste (notamment avec l'appellation « maritime »). Le terme « musée » (museum) a aussi été discuté, mais a été conservé.

Au cours de son mandat de 7 ans, le public a grandi : le musée est devenu plus attractif, grâce aux mesures prises. Mais il est très dépendant du financement de l'État : c'est une menace, car l'État peut se désengager. On a cherché alors à accroître la proportion de revenus indépendants ; à la fin de sa direction, il y avait 25% environ de revenus et de capital indépendants. Quel avantage ? Si on se comporte en homme d'affaire, alors il faut se résoudre à faire face à la compétition : or il y a un nombre limité d'heures de loisirs et il faut convaincre le public de se déplacer. Le gouvernement accepte de payer un coût de £5 par utilisateur pour le National Maritime Museum ; à la fin des 7 ans, ce coût est descendu à £1,54 : le gouvernement accorde moins de fonds, mais le public a doublé en même temps. Il faut établir des priorités : avoir une bonne réputation, et donc recevoir la caution des universitaires, qui apportent un investissement conséquent en lien avec le monde de l'éducation et les autres musées. Une réputation n'est pas gratuite : il faut nouer des partenariats avec le monde de l'enseignement supérieur. Il faut que la réputation atteigne l'excellence. Mais il est difficile de maintenir le défi de l'accessibilité du grand public, tout en étant de haut niveau. C'est pourtant ce que les gens recherchent.

4 mots-clefs, donc, pour garantir le succès :

- la réputation (*reputation*);
- l'inspiration (*inspiration*): il faut pouvoir mener des politiques sans argent, en étant sûr d'être pertinent. On a lancé des programmes qui parlent aux gens ; on doit pouvoir bâtir un pont entre des cultures ;
- la durabilité (*sustainability*) : elle doit être non seulement économique, mais aussi environnementale. La durabilité doit porter également sur le tourisme. L'économie de création représente 8% de l'économie nationale, du moins avant la crise, donc c'est un placement intéressant.
- La connaissance (*knowledge*) : il faut analyser les données, lancer des programmes de recherche pour établir l'impact des politiques menées. Malheureusement, les gouvernants ne se lancent pas dans du long terme.

La première lettre de chaque mot-clef donne « risk » : le risque doit être reconnu, et pris. Le premier risque à affronter est la compétition et la non-pertinence.

Discussion

Geneviève Gallot suggère de repartir des 4 mots-clefs pour la discussion. Quel est le rôle des partenaires privés et des projets internationaux ? Quelle diffusion du patrimoine dans le monde ?

Cinzia Pasquali estime qu'en France la culture et l'argent ne font pas bon ménage. On a très peu d'études sur le mécénat, par exemple. Plus que de lois, on a besoin de changer les mentalités.

P. de Bizemont pose la question du mécénat. On a une mentalité d'assistés en France : on s'inscrit pour avoir une subvention ; or, tous les patrimoines privés n'ont pas besoin de subventions.

Geneviève Gallot rappelle l'existence de la loi Aillagon sur le mécénat, pour faciliter les aides de particuliers ou d'entreprises en direction de la culture ou de l'acquisition d'œuvres majeures.

Françoise Benhamou repart des mots-clefs : une des difficultés est de trouver des partenaires privés pour les lieux qui ne sont pas de grande notoriété. De plus le mécénat est difficile à sortir d'une logique événementielle. Il faut parvenir à l'inscrire dans une logique durable, différente. Les rapports entre la culture et l'argent, ne sont pas mauvais. On met en avant de plus en plus les questions économiques, avec le risque de l'excès inverse. Enfin, en France, le mécénat d'entreprise se développe, mais il y a très peu de petit mécénat individuel, contrairement aux Etats-Unis où le soutien culturel passe essentiellement par le mécénat des individus, les associations.

Christine Nougaret évoque son expérience des marchés d'autographes lors de son passage aux Archives privées. Les Archives nationales, et particulièrement les Archives privées, ont des difficultés à entretenir des relations avec les mécènes : la place des archives comme élément de patrimoine est floue. Dans la loi française, elles font partie du patrimoine (elles sont inscrites dans le Code du patrimoine). Il y a aussi une dimension citoyenne : les archives relèvent d'une mission régaliennne de l'État. Un sondage d'opinion effectué en 2001 pour le journal *Le Monde* révélait que la majorité des Français pensaient que les Archives nationales relevaient du ministère de l'Intérieur. Avec une telle image, il est donc difficile d'attirer des mécènes extérieurs... de plus, la gratuité est la règle pour les archives. L'accès aux archives est un droit pour le citoyen. On a d'autant plus besoin de diversifier l'action, d'attirer l'attention, de faire de l'événementiel, pour avoir des subventions. Or la culture de la recherche du mécénat est relativement récente chez les conservateurs.

Roy Hewison revient sur la comparaison avec les Etats-Unis : le patronage privé est vital, mais c'est une décision de l'État, qui permet de faire baisser les impôts. C'est une décision politique majeure. De plus, la question est aussi culturelle : les Etats-Unis ont été fondés par des personnes quittant leur pays. Ce sont des individus qui font l'État.

John Rogister repose la question des archives : un manuscrit est davantage un objet de valeur marchande en France qu'en Grande-Bretagne. Les particuliers sont toujours plus conscients de la valeur d'un fonds d'archives en France et en Grande-Bretagne

Philippe Durey estime que la relation des professionnels du patrimoine avec l'argent a évolué, même s'il reste des blocages. On a besoin de sortir le mécénat de sa logique événementielle. Pour diminuer la réticence dans le secteur du patrimoine, il faut moins agiter de chiffon rouge.

Baroness Quin rappelle que le nord-est de l'Angleterre subit un grave déclin économique, dans les secteurs du charbon, de l'acier et du bâtiment. Le secteur culturel est devenu la clef pour la renaissance économique : un fonds local est constitué pour promouvoir la culture moderne. Des restaurations de bâtiments sont entreprises. C'est une forme de soutien politique de la part des autorités locales.

Rory Coonan revient sur l'intervention de R. Hewison. Son institution bénéficiait d'un mélange de financement public et privé, jusqu'à l'arrivée du mécénat. En Grande-Bretagne, on a perdu l'habitude des souscriptions publiques, constituées de milliers de petites contributions, et remplacées par, entre autres, la *National Lottery*. La source de financement la plus porteuse pour le patrimoine est celle de la société civile, et non du gouvernement.

Carole Souter estime que la *National Lottery*, à terme, peut encourager de nouveau les contributions individuelles. Si un projet n'a pas de soutien local, il n'en a aucun. Un projet doit prouver l'intérêt que les gens y ont. Lors de difficultés économiques, on prend le risque que le patrimoine se tourne vers des projets plus traditionnels, moins audacieux. On a de la difficulté à trouver d'autres projets, plus différents. Un défi est de continuer à prendre des risques et soutenir les projets les plus innovants.

Philippe Venning estime que le fait que de nombreux projets soient financés par des fonds privés est accepté par le public. Mais tout dépend de l'état de l'économie. Des actions désastreuses, sur le court terme, ont été entreprises à cause d'une chute de l'économie. Le problème est de traverser ces crises.

Belinda Thomson indique que la National Gallery of Scotland a bénéficié d'un prêt d'œuvres d'art majeures sur le très long terme. Aujourd'hui, leur propriétaire veut en vendre deux. Ces œuvres du Titien sont indissociables du musée. Les prêts à longs termes posent problème quand les propriétaires veulent reprendre leurs œuvres. La National Gallery tente de les racheter, à des conditions très avantageuses : on a levé des fonds par une souscription publique et privée. Les choses sont compliquées du fait de la situation économique actuelle. Quand l'art devient-il patrimoine ? Peut-il contribuer à l'économie locale ?

Françoise Benhamou apporte une première conclusion. Elle souligne une différence entre la France et la Grande-Bretagne, où un glissement de la notion d'industrie culturelle vers la notion d'industrie créative s'opère, notion dont le champ s'élargit, et qui est perçue comme une richesse économique, alors qu'en France, on reste plus centré sur les notions d'industrie et de politiques culturelles. L'enjeu est d'élargir le champ de l'industrie culturelle : on lui donne plus de place, tout en courant le risque de voir la culture diluée dans l'économie, de sorte que les politiques culturelles deviennent en partie des politiques d'accompagnement économique de la culture.

Sur la question du mécénat, le même montant peut être atteint en France et en Grande-Bretagne, mais pas avec le même discours : en Grande-Bretagne prévaut une logique de marché, alors qu'en France on accorde une grande place à l'État. Mais les modes de financement convergent. L'enjeu est un effet de levier réciproque. Par ailleurs, il y a une volonté de travailler, d'investir à l'international.

Pierre-Antoine Gatier évoque l'expérience spectaculaire, en France, du mécénat du domaine de Chantilly, considéré comme la première propriété privée de France, et la première collection de peintures après le Louvre. Il appartient à l'Institut de France, qui a passé une convention destinée à la prise en charge par la fondation de l'Aga Khan. Le mécène devient ainsi l'acteur principal du projet. Le développement reste fidèle aux habitudes françaises. La personnalité du grand mécène a un impact très fort sur le projet et lui apporte une grande richesse et une expérience internationale. Quelle est la viabilité économique du projet sur le domaine ? L'Aga Khan souhaite rallier d'autres partenaires, ce qui est possible, en France. Un autre exemple peut être avancé, celui de la Nouvelle-Orléans, où le ministère de la Culture est intervenu, après le cyclone Katrina, pour développer un projet culturel particulier, tourné vers les communautés. Les fondations privées se sont effondrées, faute de visiteurs ; le mécénat est alors naturellement redistribué vers d'autres enjeux. Le problème du mécénat est qu'il doit être constant. Un retournement profond de situation entraîne un arrêt total du soutien privé et économique.

Clive Aslet explique que de nombreux bâtiments ont été détruits entre la Seconde guerre mondiale et les années 1970 ; sous l'ère Thatcher, des impôts ont été levés pour les sauver, mais c'est surtout la montée de la valeur des œuvres d'art qui a permis de changer la situation. C'est un bénéfice pour certains secteurs, mais pas pour les musées.

Cédric Crémère estime important d'éviter la dérive du « petit » et du « grand » mécénat, qui ne doit pas être vu uniquement d'un point de vue financier, mais aussi du point de vue de l'investissement en temps consacré, en conseils... Un projet doit être mené sur le long terme, avec un investissement nécessaire. Il faut réguler : en France, 99% du mécénat est géré par les services de communication d'entreprises. Le mécénat d'entreprise ne fait pas actuellement entrer de personne publique, de chercheur, dans une fondation : ce point doit être changé. Le mécénat n'est pas une obligation, mais une rencontre humaine ; il est important de le sortir d'une logique événementielle.

Roy Clare conclut sur l'importance de bâtir une relation humaine, et responsable. Le transfert de connaissances doit se faire, également à double sens, avec des opportunités de partage. Les sponsors sont réticents à l'idée de verser de l'argent : il faut rappeler que l'État aussi a un rôle d'investissement.

III) ETUDE DE CAS : RESTAURATION D'UN BATIMENT HISTORIQUE RESPECTIVEMENT EN FRANCE ET EN GRANDE-BRETAGNE

Peter PEARCE

Le « Landmark trust » est une association de bénévoles spécialisée dans la sauvegarde de bâtiments historiques en péril, et qui leur donne une nouvelle vie et un nouvel objectif : ces bâtiments sont ensuite proposés comme sites de vacances. Cette politique a deux buts : elle permet de financer le bâtiment, son projet de restauration et de reconversion et d'entretien. Le deuxième objectif est de créer un lien particulier avec les vacanciers, qui découvrent une nouvelle approche des bâtiments. Quelques 190 bâtiments ont été ainsi restaurés.

Il faut trouver des fonds pour chaque restauration. L'association est soutenue par le *Heritage Lottery fund*, entre autres, et des partenaires privés. Le public doit bénéficier de ces projets. Les bâtiments sont cédés en propriété ou en location à long terme, généralement sans loyer : ils ont, par principe, perdu leur intérêt économique.

A l'étranger, le *Landmark Trust* est implantée en Italie, aux Etats-Unis, et en France il noue un partenariat avec le Conservatoire du littoral français. Les demandes émanent du monde entier : le concept permet de travailler à l'international avec des partenaires de restauration et de conservation. Les bâtiments reçoivent l'appellation *landmarks*.

Des questions de conservation se posent : on tente toujours de réparer avant de refaire. On garde autant que possible les matériaux d'origine. On utilise des méthodes traditionnelles, autant que possible, pour mener les travaux. Les ajouts postérieurs sont parfois retirés. Les bâtiments ont vocation à être utilisés.

Étude de cas : Dolbelydr est un manoir médiéval du pays de Galles, bâti en 1593 par Henry Sorsby. Le *Landmark Trust* a mis 20 ans à prendre en charge le bâtiment, dont le propriétaire ne voulait pas se défaire. Le bâtiment a pu être ouvert pour les séjours de vacances en 2004. On a restauré la toiture, ainsi que le plancher en chêne, dont on a récupéré le maximum des pièces, et un dallage plus ancien.

Les leçons et les défis à en tirer : le temps de reprise du bâtiment est très long (négociations, sécurisation...) ; la question de la propriété et de l'accès (parfois des difficultés avec le propriétaire) ;

la nécessité de savoir ce qu'on veut en faire. Chaque chantier donne lieu à une étude historique, afin de comprendre le mieux possible le bâtiment : on ne commence pas le chantier tant qu'on n'a pas le maximum de renseignements, de peur de détruire quelque chose d'important. Il faut en outre que le projet soit rentable.

Attention aux réglementations modernes, qui s'opposent parfois au respect de l'histoire : le bâtiment doit avant tout être sûr. Les chantiers sont menés en différents pays : ce sont à chaque fois des contextes différents auxquels il faut s'adapter. Il faut avoir l'énergie et la détermination suffisante pour prendre les risques nécessaires à la restauration.

Cinzia PASQUALI-VIDLER

La galerie des glaces de Versailles représente 770 m² de surface au sol, 74 m de long sur 10,5 m de large. La voûte représente 1500 m² de surface à traiter. La restauration a bénéficié du mécénat exceptionnel de Vinci pour un montant de 12 millions d'euros, soit 100% du financement des travaux, consacrés non seulement à la voûte, mais également à la mise aux normes électriques, etc. C'était un mécénat de compétences, c'est-à-dire qui donne lieu à une maîtrise d'ouvrage. La restauration s'est déroulée en deux phases, de 17 et 15 mois, pendant lesquels on a toujours gardé un tiers de la galerie visible par les visiteurs. La double exigence de séparer le chantier du public et d'habiller l'échafaudage a conduit Vinci à ouvrir un concours : l'échafaudage a ainsi été habillé d'une boîte couverte de glaces, avec des explications ; le visiteur a pu anticiper le résultat.

L'équipe est polyvalente : un comité de pilotage, un comité de suivi (qui se réunit une fois par mois), un comité scientifique international (qui se réunit une fois tous les 3 mois).

Toutes les opérations ont été menées en même temps. De premiers tests ont été effectués pour un bilan sanitaire et un plan de restauration.

Les états de conservation étaient très différents, notamment pour la peinture sur enduit, reprise au XIX^e siècle. On a choisi de retrouver l'état XVII^e siècle ; quand il n'était pas réintégré, l'état XIX^e siècle était conservé. La peinture sur toile marouflée, très détériorée, a été l'occasion de tests de réintégration. Les sculptures étaient en bon état et ont été reconstituées en illusionniste. Les inscriptions ont fait l'objet de débat ; l'état du XVII^e siècle a été restauré.

La démarche des restaurateurs doit tenir compte de beaucoup de données. L'enjeu ici était d'avoir un résultat où l'harmonie d'ensemble ne s'efface pas au détriment de l'authenticité. La lisibilité de la restauration a été conservée. Les choix se sont faits selon 3 données : l'état des matières, l'état des connaissances, et le regard des scientifiques.

Discussion

Marie-Anne Sire annonce qu'il y a eu un débat très important en commission nationale des Monuments historiques, car il y avait un état de restauration datant de Louis-Philippe. Il s'agissait donc d'une vision de l'histoire de France. On a choisi de privilégier l'état antérieur du XVII^e siècle. Le choix a été très disputé entre les dix-septiémistes et les partisans de la charte de Venise. Versailles est une exception : il ne s'agit pas d'une évolution de la perspective de restauration en France, la charte de Venise n'est pas battue en brèche.

IV) QUEL AVENIR POUR LE PATRIMOINE ? EDUCATION, PROFESSIONNALISATION, NOUVEAUX CHAMPS, DIALOGUES

Bruno RACINE

Le patrimoine numérique a introduit des bouleversements face à la problématique traditionnelle. On a trois grandes transformations :

- de nouveaux champs s'ouvrent à la notion de patrimoine : le patrimoine sous forme numérique ;
- ce qui pose la problématique de la conservation pérenne de ce patrimoine ;
- quelle transmission, quelle communication de ce patrimoine ?

1) De nouveaux champs patrimoniaux dont on n'a pas toujours conscience. Il existe une production née sous forme électronique ; des pans entiers de l'édition migrent vers la production électronique, notamment les revues électroniques scientifiques. Le dépôt légal, qui date du XVI^e siècle pour les imprimés, s'est élargi aux autres formes de production ; le principe s'applique à Internet aussi. Comment sélectionner, au titre du dépôt légal, le patrimoine pour la préservation future ? L'INA et la BnF font des « coupes » instantanées du domaine .fr, à intervalles réguliers, donc des vues totalement synchroniques, ainsi que des collectes thématiques, ciblées, comme pour la campagne présidentielle. Pour ces 10 dernières années, un milliard de documents a été collecté, alors qu'il y a des dizaines de millions d'imprimés à la BnF, accumulés depuis 400 ans. On a donc besoin d'être de plus en plus sélectif, avec le risque de perte que cela comporte.

2) Le problème de la conservation des documents : le patrimoine numérique est très fragile et périssable. Des investissements sont nécessaires pour sa conservation en masse, aussi coûteux que la numérisation, et accessibles uniquement à un petit nombre d'observateurs capables de réaliser ces investissements. On en prend conscience aujourd'hui. Il faut donc constituer des entrepôts numériques intelligents, pas seulement du stockage de données : il faut mettre au point des logiciels de sauvegarde, capables de détecter les failles, d'actualiser les formats au fur et à mesure, ainsi que de gérer les droits. Donc, ces documents prennent peu de place, mais leur conservation est tout aussi coûteuse que celle des incunables. De plus on crée un objet nouveau, un fichier numérique : quels en sont les critères de conservation ?

3) Ensuite se pose le problème de la transmission et de la communication de la masse disponible. Cela donne naissance à des outils nouveaux, et à un développement de la production numérique. De nouveaux outils d'exploitation des données sont nécessaires et constamment améliorés ; les moteurs de recherche sont appelés à grandir : on en a un exemple avec *Europeana*, le portail des bibliothèques européennes, qui vient d'être lancé. Enfin, l'éducation à la sélection, à la hiérarchisation des données, à leur fiabilité, au souci des sources, est nécessaire et permettra d'exploiter la mise en ligne du patrimoine antérieur à l'électronique ainsi que le patrimoine « nouveau », créé sous forme électronique.

Clive ASLET

La possibilité nouvelle de montrer les choses en ligne pose la question de savoir ce qu'on privilégie en tant que patrimoine (le manuscrit du XIV^e siècle, avec ses enluminures de la vie quotidienne, ou la cabine téléphonique anglaise, objet industriel produit à grande échelle et qui est en train d'être retiré ?). On repose la question du tri, de ce qu'il faut conserver, comme dans les archives. L'avenir est difficile à prédire ; on a toutefois des certitudes : le changement climatique, par exemple. L'environnement britannique est majoritairement façonné par la main de l'homme, c'est un paysage industriel ; l'environnement fait partie du patrimoine, ainsi, les grands chênes centenaires ; ils ont été en partie façonnés par la main de l'homme, notamment à travers l'usage qui est fait de leurs

branches pour construire les bateaux au XVIII^e, et qui leur donne leur aspect aussi particulier. De plus ce sont des combinaisons uniques de bois vivant et de bois mort, qui abritent des insectes particuliers ; mais ils n'ont pas de postérité. On tente de les garder en vie.

Le travail du conservateur est devenu davantage de l'administration ; d'où une crainte pour le patrimoine : que les gens aient énormément de connaissances, mais n'aient pas l'œil nécessaire pour comprendre et interpréter le patrimoine. Il faut combiner un savoir pratique et théorique afin de comprendre le patrimoine. Il s'agit d'une préoccupation particulièrement britannique, qui prend une dimension politique importante. La culture change : la connaissance est moins bien partagée. Il faut ainsi rendre les objets plus accessibles aux publics. Le *National Trust* joue un rôle positif en la matière ; mais il est difficile de trouver les objets qu'on rendra plus pertinents à un public plus large. Deux perspectives : premièrement, durant la dernière décennie, la richesse personnelle s'est accrue. En 2007, à travers le monde, des milliers de personnes étaient milliardaires. On peut donc se poser la question de savoir si certains individus peuvent surenchérir contre les musées. On a une classe « oisive » très riche : à quoi s'intéresse-t-elle ? Qu'est-elle prête à financer ? La deuxième perspective est la question du patrimoine universel : y-a-t-il un patrimoine universel ? On doit se sentir concerné par les questions du patrimoine mondial. L'importance du patrimoine sera un antidote à la mondialisation : « vive la différence ».

Discussion

Jean Guéguinou souligne que le problème du niveau de l'éducation en général, de l'enseignement de l'histoire de l'art et des matières artistiques en particulier est désormais un enjeu majeur pour tout ce qui concerne la culture et donc le patrimoine et sa mémoire. Il y a là sûrement un point commun entre la Grande-Bretagne et la France. Les déficiences sont évidentes et à peu près les mêmes dans les deux pays.

Une définition du patrimoine mondial a été approuvée par l'UNESCO lors de l'adoption de la Convention internationale destinée à le protéger. Avoir des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial est devenu pour tous les Etats, des plus grands aux plus petits, une question de dignité et d'identité. D'où d'ailleurs une importance accrue du patrimoine « naturel », puisque beaucoup de pays ne peuvent prétendre qu'à celui-là. Cette fierté « patrimoniale » a incité l'UNESCO à définir aussi un patrimoine « immatériel », notion chère au Japon et à la Corée qui en sont les inventeurs mais aussi aux pays africains et à beaucoup de pays en développement.

Bruno Racine estime que de grands efforts ont été faits au niveau européen pour la culture et l'éducation, grâce à la définition des « compétences essentielles » (les « basic skills »). Un référentiel a été établi au niveau européen, nous l'avons adapté en France en insistant sur la culture humaniste, comme le prévoit la loi de 2005 sur l'école. Il faut définir ce qui peut constituer une culture commune à l'échelle d'une nation. Le problème de notre pays n'est pas dans l'existence d'une élite scolaire, mais dans la présence d'une masse croissante d'élèves qui sont plus ou moins laissés pour compte. Il faut remonter le niveau : c'est nécessaire pour eux et c'est aussi une plus-value pour la nation. Des connaissances de base en histoire sont nécessaires pour tous. Il faut être aussi capable de lire un texte littéraire, de réfléchir, etc.

Laurence des Cars pose la question d'un nouveau rapport à la culture par la richesse. La culture est souvent liée à la croissance d'un certain pouvoir économique et commercial. On pose donc la question de l'émergence de plusieurs facteurs. Les Emirats arabes unis se sont adressés à la France pour créer de nouvelles institutions culturelles, dans des régions peu familiarisées avec les musées. L'enjeu est de concevoir, sur le long terme, l'implantation, l'insertion des nouvelles institutions. De nouveaux acteurs s'imposent. La réponse de la France, pour Abu Dabi, est de concevoir une réponse à la question posée : un transfert culturel à grande échelle, une vraie coopération internationale culturelle, basée sur une éducation aux valeurs universelles. On revient alors à la notion de

l'universalisme des Lumières : quelles sont les valeurs universelles ? Une relativité de la connaissance, un respect des valeurs réciproques, sont à adapter au monde d'aujourd'hui, dans le Golfe, où se joue un nouveau cosmopolitisme de fait. Il faut donc accompagner la mise en place de la connaissance des œuvres : il faut présenter des œuvres du monde occidental chrétien, de la nudité, en terre musulmane.

De ce point de vue, la vision universaliste des Lumières est étendue à tous les champs de la culture : c'est ce qu'on retrouve au Quai Branly. C'est une révolution culturelle pour ces régions du monde. Il est nécessaire de partager le patrimoine, en aidant les autres cultures à le comprendre. Les réseaux, la coopération internationale doivent être organisés, pensés, avec une grande souplesse d'esprit.

Stéphane Martin explore la question du patrimoine universel. Il ne s'agit pas d'un écrasement culturel, d'un melting-pot où tout se vaut ; c'est une notion qui doit être un outil dans la gestion du patrimoine. Au Quai Branly, aucun objet n'a été créé pour se retrouver un jour dans un musée. Tous les objets du musée sont illégitimes. Ce ne sont pas des créations humaines conçues pour être objet de musée. Aucun n'a été produit sur le territoire national.

On peut donc avoir une dimension de revanche dans certains pays, ainsi qu'un sentiment général dans l'opinion publique que si un objet revient dans son pays d'origine, l'ordre du monde sera meilleur (cf. les débats sur la restitution des sculptures grecques, des peintures italiennes...) C'est une situation à gérer : la piste d'une « propriété universelle », de patrimoine universel, peut être explorée pour décrier la notion de propriété, qui ne s'applique pas de la même manière à tous les biens.

Roy Clare indique que le patrimoine des autres peuples est un débat aux Etats-Unis, à cause de l'habitude de déplacer les bâtiments et de les transposer dans un autre lieu. On pourrait supposer une situation où on emprunterait les uns aux autres.

Carole Souter affirme que l'un des facteurs déterminants pour la visite d'un site est d'y être allé ou non dans son enfance. Il faut donc encourager les familles : faire des fondations qui leur sont dédiées, et leur en faciliter l'accès. Les adultes bénéficient des activités pour les enfants : ils les partagent avec eux, et elles leur sont souvent plus accessibles. De plus, l'expérience britannique de « saturday school » dédiée à l'étude de l'histoire locale se révèle un succès. On peut aussi élaborer des programmes particuliers pour les jeunes, en leur donnant l'occasion de travailler dans un musée ; cela éveille de l'intérêt, un travail intergénérationnel. Les conservateurs semblent avoir perdu l'audace nécessaire pour enrichir leurs collections : il est important de les encourager à le faire, même via des acquisitions mineures. Enfin, il y a une contradiction dans le fait de créer une attraction loin du centre-ville : il faut arriver jusque-là, et cela crée un conflit entre la viabilité financière de l'établissement et les débats sur l'environnement actuels.

Ivo Dawnay rappelle qu'il faut s'intéresser au patrimoine naturel, environnemental. Le paysage est façonné par l'homme. Cela crée des débats : comment le préserver, notamment face au changement du climat ? On peut rappeler l'exemple des bergeries dans les Highlands : c'est tout un art de vivre qui est en péril. C'est difficile d'envisager la conservation de ces fermes, quand elles ne sont plus rentables. Il est très difficile d'amener les gens à la campagne, et pourtant c'est tout autant du patrimoine que les musées.

Max Arthur estime que les conservateurs doivent sortir et aller chercher l'histoire, particulièrement pour les plus récentes formes de patrimoine. Il n'y a pas assez de patrimoine oral dans les musées. Il est difficile d'interviewer les gens : les exemples des témoignages recueillis sur l'accident aérien du Manchester United en 1958, ou des survivants de la Première guerre mondiale, le montrent. Il s'agit d'une forme de patrimoine très fragile, qui réclame que l'historien se déplace et fasse la démarche d'interroger les gens. Il faut donner aux enfants des enregistreurs bon marché pour qu'ils prennent l'habitude d'enregistrer l'histoire de leur famille.

Jean Guéguinou insiste sur le fait que la mémoire collective est en effet un élément du patrimoine. Elle ne peut exister dans certains cas qu'en conservant des traces des mémoires individuelles. Un Etat comme Israël en recueillant un nombre de témoignages individuels considérables au sein de la population depuis la création de l'Etat a eu une ambition remarquable. Les destins si divers des femmes et des hommes de ce pays ne doivent pas tomber dans l'oubli car ils sont essentiels si l'on veut comprendre ce que ce pays a d'unique et sur quelles bases il s'est fondé.

Cédric Crémère estime qu'il y a un problème d'ordre structurel et général de la superposition des régimes de protection, ou de leur absence, sur le patrimoine naturel. La protection des espèces est faite de façon individuelle alors que tout l'écosystème est en jeu ; on les protège localement, à l'échelle d'une région, alors qu'il n'y a pas de frontières naturelles. La protection du patrimoine naturel revient à se faire une idée culturelle, philosophique, de la nature : on a deux idées différentes de la nature. La première est une sorte d'Eden, un mythe des forêts vierges, avec des biosphères ; une autre vision, en France, est de chercher à maîtriser cette nature. D'où une opposition entre plusieurs intérêts : la protection des cervidés et celle des forêts entrent en conflit, par exemple. Dans la nature, tout se vaut, il s'agit d'une chaîne.

Christine Nougaret revient sur l'intervention de B. Racine sur le patrimoine numérique. L'enjeu pour les archives est celui de la collecte des archives électroniques, dispersées dans les institutions productrices ; il s'agit de données brutes, de sources primaires que l'historien doit ensuite interpréter. Or les historiens d'aujourd'hui ne savent pas se servir des sources primaires sous forme électronique : ils utilisent les rapports de synthèse, sur papier ou en format .pdf, faits par les institutions. Il faut donc se poser la question de ce que l'on archive : quel est l'intérêt de garder les archives en amont si elles ne sont pas utilisées ? C'est une inquiétude existentielle pour les archivistes, qui ne redoutent pas pour autant l'arrivée des nouvelles technologies. La numérisation d'archives et leur mise en ligne offrent de nouvelles possibilités : on peut toucher un autre public, plus large. La question de la sélection des archives à numériser se pose alors : on choisit ce qu'on veut mettre à disposition sur le web, sous-entendu que le reste est oublié. D'où le résultat actuel, où deux types de documents : l'état-civil pour la généalogie, et les « beaux documents », sont mis en ligne. Une étude de la Cour des comptes, en 2005, cherchait à savoir comment les Archives nationales protégeaient le patrimoine. Elle a donc demandé de lister les « cent pièces remarquables » à protéger absolument parmi les 80 km engrangés. De même peut-on craindre que la mise en ligne de documents majeurs fasse oublier que 99,9% des collections ne seront peut-être jamais numérisées, et resteront en magasin, inconnues du public distant.

Daniel Teruggi estime que les institutions culturelles sont un espace privilégié. Il faut de toute façon, pour certains domaines, absolument passer au numérique. Cela suppose le passage de contenus fragiles à des contenus dix fois plus fragiles ; des initiatives nouvelles sont créées : le dépôt légal d'Internet est né du constat que si rien n'est fait, la source majeure de la production audiovisuelle actuelle sera oubliée. Cela pose un problème d'urgence et d'approche. Se pose alors la question de la conservation. On peut proposer différentes stratégies : trouver un format unique pour toutes les archives ; tous les 5 ans, faire des migrations, un transfert sur d'autres contenus, actualisés ; ne rien faire, et dans 100 ans, espérer qu'on aura mis au point un outil capable de lire les données dans leur format de départ, afin de préserver leur authenticité.

Bruno Racine conclut la session.

- Il faut mettre l'accent sur l'éducation.
- La question du patrimoine universel est intéressante : les pays émergents sont dans une phase de reconquête identitaire du patrimoine qui nécessite un contre-poids. Il faut affirmer l'ancrage local de chaque culture tout en rappelant que la culture est un processus vivant, qui se nourrit d'interactions et d'échanges.

- L'enjeu du numérique : tous les métiers traditionnellement liés au patrimoine sont concernés, que ce soit pour la collecte, la conservation, l'utilisation ou la transmission.
- Réaffirmer que ce qui n'est pas numérisé/able n'est pas sans valeur.
- Travailler sur la contradiction entre la conservation du patrimoine et les besoins de la vie : la question de classement comme monuments historiques de certaines HLM, représentatives d'une époque, par exemple ?
- L'universalité de la culture : de nouveaux acteurs apparaissent (cf. intervention de L. des Cars), avec de nouveaux pôles ; nos hiérarchies culturelles sont bouleversées par ces « nouveaux pôles, qui ne sont pas du tout nouveaux en fait, si l'on pense à la Chine ou à l'Inde. Il faut se préparer à cette ouverture généralisée.

Clive Aslet conclut la session.

- Le patrimoine doit être aussi bien local qu'universel : il faut enseigner aux enfants aussi bien ce qui se passe chez eux, que ce qui se passe à l'autre bout du monde.
- La numérisation représente un chantier d'avenir.
- Quelques inquiétudes sur l'impact qu'elle aura sur les gens : ceux-ci risquent de moins voyager, d'où un impact sur le patrimoine, dans un contexte où la vie redevient plus « locale ». Quelques technologies peuvent aider : le livre virtuel ouvre la voie à d'autres choses, comme des hologrammes d'œuvres de musées...

Geneviève Gallot estime que le patrimoine local et le patrimoine universel ne sont pas figés, que l'on traverse une période de mutations multiples. Il faut penser à l'élaboration de nouveaux outils.

CONCLUSION

John Rogister dresse une conclusion générale. Neuf points ont été dégagés :

- Il est important de conjuguer ressources financières de l'État et d'initiatives privées : des partenariats doivent être poursuivis. On a bien mis l'accent sur le dualisme État/privé.
- L'élitisme du patrimoine : y-a-t-il une contradiction entre l'élitisme et le soutien du public ? La *Lottery* ne soutient pas de projet sans qu'il y ait de soutien du public derrière.
- Il y a des choix politiques à faire, que ce soit dans un contexte étatique ou d'institutions privées, notamment en matière de gratuité, qui n'affecte pas la proportion de non-visiteurs d'établissements culturels.
- L'impact sur l'économie doit être davantage étudié, notamment en cas de crise.
- La charte de Venise n'a été que très rapidement évoquée, avec le cas de Versailles, qui n'a pas vocation à créer un précédent.
- Les critères d'esthétique ont été peu évoqués.
- L'éducation est très importante, dans un contexte où le niveau de formation est bas. Les techniques modernes peuvent aider.
- La mondialisation pose le défi de préserver les témoignages culturels à travers le monde. Les civilisations sont fragiles, il faut conserver les témoignages tangibles de celles-ci. Le patrimoine se partage.
- La question de la restitution d'œuvres d'art a été évoquée brièvement dans le contexte de mondialisation.
- N'a pas été évoqué : le déclassement des œuvres d'art ou « de-accessioning » (vente d'œuvres d'art par un musée en vue de leur remplacement par d'autres).

Baroness Quin remercie Geneviève Gallot et John Rogister pour l'organisation de ce qui a été une rencontre fructueuse, ainsi que chacun des participants et les interprètes.

ORDRE DU JOUR

9h00 - ACCUEIL

9h15 - INTRODUCTION

9h30 - « PATRIMOINE » et « HERITAGE » : COMPARAISON DES APPROCHES ET DES POLITIQUES EN FAVEUR DU PATRIMOINE. EVOLUTION EN COURS.

Intervenants : Ivo Dawnay et Jean-Michel Leniaud

- Le concept de « patrimoine » dans l'histoire jusqu'à l'époque contemporaine
- Patrimoine et identité, patrimoine et multiculturalisme
- Les principes et les critères de protection du patrimoine. Sont-ils influencés par des approches culturelles et/ou par des considérations politiques ?
- La valorisation et le « partage » du patrimoine aujourd'hui

Discussion générale

11h00 - PAUSE

11h15 - PATRIMOINE ET ECONOMIE : CONVERGENCES, ENJEUX ET ORIENTATIONS

Intervenants : Françoise Benhamou et Roy Clare

- Le rôle des partenaires privés et les mesures fiscales
- Patrimoine, développement local et rayonnement national
- Patrimoine, relance des savoir-faire, émergence de nouveaux métiers
- La diffusion du patrimoine dans le monde

Discussion générale

13h00 - DEJEUNER

Restaurant **MACEO**, 15 rue des Petits-Champs 75001 PARIS

**14h15 - ETUDE DE CAS : RESTAURATION D'UN BATIMENT
HISTORIQUE RESPECTIVEMENT EN FRANCE ET EN
GRANDE BRETAGNE**

Intervenants : Peter Pearce et Cinzia Pasquali-Vidler

Discussion générale

**15h15 - QUEL AVENIR POUR LE PATRIMOINE ? EDUCATION,
PROFESSIONNALISATION, NOUVEAUX CHAMPS, DIALOGUES**

Intervenants : Bruno Racine et Clive Aslet

- Education, formation, professionnalisation
- L'archivage électronique : une révolution technologique et culturelle ?
- La sauvegarde du patrimoine oral
- Le patrimoine naturel : quelles nouvelles exigences ?
- Vers un patrimoine universel ?

Discussion générale

17h00 – CONCLUSIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS

17h15 – CLOTURE DES TRAVAUX

LISTE DES PARTICIPANTS FRANCAIS

Coprésidente :

Geneviève GALLOT

Directrice de l'Institut national du Patrimoine

Françoise BENHAMOU

Economiste

Professeur à l'Université de Paris 13

Chercheur au Centre d'Economie de Paris Nord

Sylvie BLUMENKRANTZ

Sous-directrice de la Section française du Conseil franco-britannique

Guy BOYER

Directeur de la rédaction

Connaissance des Arts

Laurence des CARS

Conservatrice en chef du patrimoine,

Directrice scientifique à l'Agence France-Muséums

Marie-Andrée CORCUFF

Conservatrice en chef du patrimoine

Directrice des études du département des conservateurs du patrimoine, INP

Cédric CRÉMIERE

Directeur du Muséum d'Histoire naturelle du Havre

Philippe DUREY

Conservateur général du patrimoine

Directeur de l'Ecole du Louvre

Bruno FAVEL

Président du Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage du Conseil de l'Europe

Chef de la mission des affaires européennes et internationales

Direction de l'architecture et du Patrimoine

Ministère de la Culture et de la Communication

Pierre-Antoine GATIER

Architecte en Chef des Monuments historiques

Inspecteur général des Monuments historiques

Président, ICOMOS France

Jean GUÉGUINOU

Ambassadeur de France

Président de la Section française du Conseil franco-britannique

Jérôme GUERRAND-HERMES

Président du Conseil de surveillance d'Hermès International

Jean-Michel LENIAUD

Directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

Stéphane MARTIN

Président du Musée du quai Branly

Christine NOUGARET

Conservateur général du patrimoine

Professeur à l'Ecole des chartes

Cinzia PASQUALI-VIDLER

Restauratrice

Bruno RACINE

Président de la Bibliothèque nationale de France

Marie RANQUET

Doctorante en histoire médiévale à Paris I

Elève à l'Ecole des Chartes (4^{ème} année)

Gérard ROUBICHOU

Secrétaire général de la Section française du Conseil franco-britannique

Marie-Anne SIRE

Inspecteur général des monuments historiques

Daniel TERUGGI

Directeur de la recherche

INA

Etienne TORNIER

Etudiant en licence « Histoire des Arts décoratifs », Ecole du Louvre

Gennaro TOSCANO

Professeur des universités

Conseiller scientifique, INP

François-Charles UGINET

Administrateur délégué des Pieux établissements de la France à Rome

François VIGNAUD

Etudiant en master « Culture, Politique, Patrimoine »

Université de la Sorbonne Paris-IV

LISTE DES PARTICIPANTS BRITANNIQUES

Coprésident:

John REGISTER

Corresponding Member of the Institut de France

Max ARTHUR

Oral Historian

Clive ASLET

Editor, Country Life

Roger BOWDLER

Head of Designation, English Heritage

Roy CLARE

Chief Executive, Museums, Libraries and Archive Council

Rory COONAN

Director, Architecture and Design, Circle Healthcare; fellow, Royal Institute of British Architects

Ivo DAWNAY

Communications Director, National Trust

Maurice FRASER

Vice Chair, Franco-British Council, Senior Fellow in European Politics, London School of Economics

Robert HEWISON

Professor of Cultural Policy and Leadership Studies, City University, London

Ann KENRICK

Secretary-General, Franco-British Council

Paul LEWIS

Pastoral and Closed Churches Secretary

Roshi NAIDOO

Research and education consultant, editor of *The Politics of Heritage*

Peter PEARCE

Director, The Landmark Trust

Lord PROSSER

Former Senator, College of Justice in Scotland
Former Trustee, Franco-British Council

Rt Hon Baroness QUIN

Chair, Franco-British Council
Former Minister of Europe

Dr Robin SIMON

Editor, *The British Art Journal*
Visiting Professor, Dept of English, University College London

Carole SOUTER

Chief Executive, Heritage Lottery Fund

Giovanni SPINELLA

Assistant to Secretary-General, Franco-British Council

Belinda THOMSON

Independent Art Historian

Philip VENNING

Secretary, The Society for the Protection of Ancient Buildings

Le Conseil franco-britannique est né, au moment de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne, d'une initiative commune du Président Georges Pompidou et du Premier Ministre Edward Heath.

Son objet est de contribuer à une meilleure compréhension entre les deux pays par le moyen de rencontre de personnalités et de spécialistes, notamment dans les domaines de la culture, de la science, de l'art, de la politique et des entreprises.